

INFORMATIONS FAMILLES - RENTRÉE SCOLAIRE 2018-2019

Les élus de la Communauté de Communes du Pays de Sommières, ont décidé, en concertation avec les conseils d'écoles, de revenir à la semaine des 4 jours sur l'ensemble du territoire communautaire à la rentrée de septembre 2018.

Le DASEN ayant validé cette organisation, les enfants scolarisés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires auront classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Ceci aura pour conséquence la suppression des TAP.

Afin de ne pas faire table rase des 4 années passées et du projet Educatif de la Communauté, une réflexion, engagée depuis la rentrée 2017, a permis de proposer une organisation axée sur le développement qualitatif des services périscolaires dans leur ensemble.

Cette organisation repose sur 3 axes inscrits au PEDT (Projet Éducatif de Territoire) 2017-2020 de la Communauté :

- **La structuration en Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP) des services de restauration et de garderie du matin et du soir.**

Il s'agit d'un accueil de loisirs agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), qui répond à des exigences réglementaires en termes d'encadrement et de qualification des personnels, de projets pédagogiques.

Les ALP, en pratique :

- Un taux d'encadrement des services resserré : 1 pour 14 enfants de – 6 ans, 1 pour 18 enfants de 6 ans et +
- Des attendus pédagogiques plus ambitieux,
- Des directeurs de pôles en direction pédagogique,
- Une référente présente sur chaque école, en interface avec les familles (réservations, annulations, infos diverses...),
- Des personnels communautaires impliqués autour d'un projet pédagogique plus varié et respectueux des besoins et envies des enfants, tout en laissant la liberté aux parents de récupérer leurs enfants à tout moment lors de l'accueil du soir,
- Des amplitudes horaires de 7h30 à 18h30 pour les accueils du matin et du soir.

- **Le maintien des études pour accompagner les élèves dans la réalisation de leurs devoirs**

Des études de 1h pourront être proposées le soir après la classe pour les élèves du CP au CM2, en fonction des réponses des enseignants à l'appel à candidatures qui vient d'être diffusé. Ces études encadrées par des enseignants sont gérées par la Communauté, en termes d'inscriptions, de présences, de facturation, de rémunération des enseignants, ...

INSCRIPTIONS ALP et ETUDE:

Fiche d'inscription OBLIGATOIRE aux accueils périscolaires → Dossier à retourner à la référente sur chaque école avant le mercredi 4 juillet ou au siège de la CCPS à Sommières.

- **L'accompagnement à la scolarité**

C'est un dispositif co-financé par la CCPS, géré par l'Association CALADE. D'une durée de 2 heures, le soir après la classe : 1 heure d'aide au travail scolaire et 1 heure d'activités éducatives et culturelles par groupe de 12 enfants maximum.

INSCRIPTIONS ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE :

Fiche de pré-inscription → à retourner à Calade, ou à la référente sur chaque école avant le mercredi 4 juillet.

Vous trouverez en document joint l'ensemble des informations (horaires, organisation,..) relatives à l'école de votre enfant.